



Location locasun diminution du nombre de pieces

Par **Youyou1972**, le **01/02/2017** à **16:52**

Bonjour j'ai loué un appartement au ski au départ c'était 3 pièces et 2 chambres or à une semaine du départ je contacte l'agence de la ville qui me dit qu'il y a q'une pièce avec un lit superposé et un canapé lit. Locasun me signale qu'ils se sont trompé et rectifie mon contrat avec une piece. Les photos sont non contractuelles et nous a induit en erreur.que puis je faire???merci

Par **Visiteur**, le **02/02/2017** à **00:16**

Bsr

Dans le cas d'un litige face à un loueur professionnel, adressez une lettre en recommandée avec accusé de réception au bailleur en lui reprochant d'avoir fait preuve de pratiques commerciales trompeuses, interdites par le code de la consommation (articles L 121-1 et L 121-6). Mettez-le en demeure de vous indemniser (remboursement de la caution, réduction de tout ou partie du loyer initialement prévu voire compensation de vos frais si vous avez dû vous reloger ailleurs).

Le bailleur s'est rendu coupable d'une pratique passible d'une peine d'amende de 3 750 euros.

Vous préciserez que faute d'être indemnisé rapidement vous saisirez le procureur de la République et que vous signalerez les faits à la répression des fraudes (direction départementale de la protection des populations, voir adresse sur le site de la DGCCRF)